

MASTRAD S.A.

Société Anonyme au capital de 2.746.450,84 euros
Siège social : 32 bis – 34 boulevard de Picpus – 75012 Paris
394 349 773 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020

Chers actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois en vigueur et aux statuts de la société pour vous rendre compte de l'activité de la société Mastrad SA (ci-après la Société), et du groupe Mastrad des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. Présentation

MASTRAD

Mastrad, dirigée par Mathieu Lion, Président Directeur Général et Thibault Houelleu, Directeur Général Délégué, œuvre dans un unique dessein : rendre novateur et plus fonctionnel le paysage des objets quotidiens de la cuisine.

Depuis sa création en 1994, Mastrad réalise la conception et la commercialisation d'ustensiles de cuisine innovants et adaptés aux besoins des consommateurs.

Les produits Mastrad sont diffusés à travers le monde dans plus de 50 pays, via les circuits spécialisés (boutiques cuisine/art de la table, grands magasins, vente à distance, télé-achat, distributeurs d'électroménager).

Afin de se concentrer sur ses forces (capacité d'innovation, marketing et vente) en gardant sa souplesse et sa réactivité, Mastrad sous-traite plusieurs postes :

- la fabrication : «les horizons de matériaux et de technologies étant très larges Mastrad choisit le fabricant le plus compétent du marché, en France ou à l'étranger, et fabrique des produits en acier, en céramique, en silicone et des produits électroniques
- les entrepôts et le transport
- la communication (packaging, stand, catalogue, relations publiques)

L'actionnaire principal de Mastrad est Mastrad Finance SA, holding dont les actionnaires sont Mathieu Lion, Président Directeur Général et Thibault Houelleu, DGD.

Depuis Mai 2006, Mastrad est cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code : ALMAS).

Le Groupe Mastrad

Le groupe Mastrad est composé de Mastrad et de ses filiales directes : Mastrad Inc (Los Angeles) détenue à 100%, Mastrad Hong Kong (Hong Kong) détenue à 100% et de ORKA SAS (Paris) détenue à 100%.

* * *

II. Activité et résultats de la société et du groupe durant l'exercice écoulé

1. Présentation des comptes.

Il n'est pas intervenu au cours de l'exercice écoulé de modification dans les règles et méthodes comptables utilisées par la société.

Comme au cours de l'exercice précédent, le coût d'achat des marchandises intègre toutes les charges variables de préparation, manutention, et de transport vers l'entrepôt. Par ailleurs, les remises de fin d'année sont déduites du chiffre d'affaires net.

Les montants versés au titre des brevets et modèles ne sont pas comptabilisés en amortissements mais en charges d'exploitation (redevances et droits d'auteur).

Le portefeuille de propriété intellectuelle n'est pas valorisé au bilan.

Enfin, la Société établit des comptes consolidés intégrant toutes les filiales directes et indirectes

2. Activité, résultats et difficultés rencontrées

L'ADN de Mastrad reste l'innovation au service du consommateur. Mastrad poursuit la transformation de son catalogue avec une transition technologique et le développement d'ustensiles de contrôle et de mesure de la température, mais aussi prochainement avec une gamme d'ustensiles et d'emballage intelligents à travers des produits électroniques et connectés. Mastrad devrait ainsi devenir prochainement un acteur notable de l'IoT sur le secteur de la cuisine et de l'organisation domestique. Elle s'apprête à lancer très prochainement, tout un écosystème autour de l'univers de la conservation intelligente grâce à des produits connectés, lui permettant ainsi de devenir un acteur incontournable de l'IoT du secteur de la cuisine et de l'organisation domestique.

Le premier trimestre de l'exercice a permis l'introduction de la toute nouvelle sonde meat'it, et le second a vu cette même sonde ainsi que la nouvelle sonde de surface et de profondeur M'control, déjà récompensé lors du salon de Chicago, se développer sur un réseau beaucoup plus important, avec un taux de détention de plus de 30% en France, marquant ainsi les premiers succès, et démontrant aussi le potentiel commercial de la nouvelle gamme.

La signature d'un très important contrat de distribution sur meat'it, avec un acteur majeur et d'envergure internationale dans le secteur de l'électroménager vient confirmer cette tendance. Plusieurs livraisons ont déjà eu lieu, sachant que le contrat portera pleinement ses fruits sur l'exercice prochain. Les premières livraisons substantielles ayant eu lieu durant la fin de l'exercice et se poursuivent substantiellement à ce jour. D'autres négociations sur des créneaux industriels, du BBQ mais aussi hôteliers sont en cours avec différents partenaires majeurs qui reconnaissent ainsi notre savoir-faire et notre technologie brevetée. Ces développements devraient ainsi permettre à Mastrad de devenir un acteur du WSN (wireless sensors network), secteur en très fort développement. Le tournant stratégique de l'entreprise par rapport à son core business initial vers des produits plus technologiques à plus forte valeur et répondant mieux aux tendances actuelles est bien entamé.

Mastrad subit néanmoins une baisse de ses ventes sur ses gammes traditionnelles dans la plupart des canaux de distribution, et plus particulièrement dans les magasins de détail. Le constat est le même quel que soit le type de point de vente : le manque de trafic, et concomitamment, la baisse du nombre de magasins.

Par ailleurs, la tendance à la décoration au détriment de la cuisine se poursuit, réduisant ainsi l'espace dédié aux produits du culinaire dans les linéaires des spécialistes. Certaines catégories de clients, jardinerie ou revendeurs traditionnels, transforment leurs assortiments pour adapter leur concept à la demande.

Pour lutter contre cette morosité ambiante du off line, aider au sell-out des produits chez ses clients et créer de la valeur chez ses partenaires revendeurs, Mastrad a mis en place des programmes promotionnels par type de réseau tout au long de l'année en fonction de la saisonnalité, et sur des produits adaptés et mieux ciblés selon les canaux de distribution. Des outils merchandising (display, kit vitrines, meubles prêts à vendre de sol et de comptoir, rénovation du mobilier permanent, displays pré-remplis) sont proposés aux clients de façon régulière afin de faciliter et stimuler l'acte d'achats dans le magasin.

Enfin Mastrad croît beaucoup dans la formation des vendeurs/responsables de magasins pour pouvoir répondre aux interrogations des consommateurs. Avec ses nouvelles gammes de produits technologiques et connectés, nécessitant plus de connaissances et de savoir-faire dédié, Mastrad propose des ateliers training dans ses bureaux, ainsi que des plans d'animation et de formation organisés sur les points de vente.

France :

Le chiffre d'affaires est en repli de 21%, passant de 3.393 K€ à 2.671 K€ sur l'exercice clos. Cette baisse d'activité concerne la majorité des secteurs de clientèle.

Les ventes aux détaillants baissent de 32%, confirmant ainsi la réduction de la part des boutiques traditionnelles dans le CA global. Les chaînes de grands magasins sont très pénalisées : en recul de 42 % contre 30% déjà l'année précédente, les questions de fréquentation et de trafic dans les cœurs de ville étant au centre des problématiques de la catégorie.

Les magasins ont été fortement impactés au cours de cette année fiscale par les manifestations des « gilets jaunes » en décembre 2019 puis par les grèves en janvier 2020 et par la fermeture imposée par la crise sanitaire de mars à mai voir juin 2020. Durant cette période, les consommateurs se sont détournés des réseaux traditionnels pour reporter en partie leur consommation sur internet. Le site e-commerce de la société a plus que triplé pendant le confinement, tout comme l'ensemble de la catégorie qui a progressé de 60% sur l'exercice, le renouveau du « fait maison » lié au confinement ayant bénéficié à tout le secteur.

Les consommateurs se détournent des réseaux traditionnels pour reporter leur consommation sur internet. Le site e-commerce de la société a progressé de 12% tout comme les grands sites de ventes internet qui ont progressé de 60%. Sur la fin de l'exercice, le renouveau du « fait maison » lié au confinement a bénéficié à notre activité traditionnelle en France.

En revanche, le chiffre d'affaires a baissé de 31% dans les magasins d'électro-ménager fortement impactés par les divers événements sociaux et sanitaires de cette année.

Le secteur des soldeurs a lui aussi diminué de 31%.

Le secteur des grossistes CHR est lui en baisse de 26%. Nous allons recruter une personne spécialisée dans ce domaine afin de développer ce secteur.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires a été pénalisé par des ruptures temporaires sur un certain nombre de références, liées à la fermeture des usines de production en Chine dès le mois de Janvier 2020 du fait de la crise sanitaire.

La baisse d'activité de la société en France est le reflet d'une conjoncture difficile et d'une morosité ambiante qui perdure, la crise des gilets jaunes ayant été pour certains clients catastrophique sans même mentionner des grèves qui ont suivies et de la crise du Covid.

Cependant, suite au déconfinement, lors de la reprise d'activité à la fin du deuxième semestre, nous avons pu constater une belle dynamique commerciale grâce à une reprise de l'activité dans tous les secteurs.

Export :

En Europe, la baisse de l'activité (hors Amérique du Nord) est restée limitée à 5%.

L'Allemagne a progressé de 10% avec un chiffre d'affaires de 289 K€ contre 262 K€ lors de l'exercice précédent, grâce notamment au lancement de notre sonde meat'it à l'export qui a commencé avec des catalogues de vente par correspondance, ainsi qu'à travers un distributeur spécialisé dans les jardineries et les magasins de BBQ.

L'Italie est en forte progression de 364% passant de 42 K€ à 195 K€ tout comme le Danemark (230%) et la Pologne (103%) qui sont en forte progression.

L'Angleterre est en légère progression avec un chiffre d'affaires de 85 K€ contre 82 K€ l'exercice précédent. Bonne perspective cependant avec une nouvelle représentation commerciale établie sur place, qui permettra de démarcher de façon beaucoup pérenne les réseaux de clients existants et futurs.

L'Europe du Sud (Espagne, Grèce et Portugal) affiche une baisse globale de 26%.

L'Europe du Nord est stable par rapport à l'exercice précédent.

FINANCEMENT

La société a réalisé deux opérations d'émission de titres donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Les BSA attachés aux actions d'ABSA émises en février 2018 ont été exercés en janvier 2020 et février 2020 pour un montant brut global de 0,4 m€.

Une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs a été réalisée en Aout 2019 pour un montant brut de 0,72 m€.

La société a également émis en novembre 2019 deux emprunts d'OCABSA, le premier à échéance au 30 novembre 2023 et le second à échéance au 30 novembre 2024, pour un montant total de 1m€. Cette émission a été réalisée dans le cadre d'un placement privé.

En juin 2020, suite à la crise sanitaire nous avons mis en place 2 PGE d'un montant global de 680 000€.

MASTRAD INC. (comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires s'établit à 500 K€ contre 620 K€ au 30 juin 2019.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (258) K€ contre (530) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net, intégrant les charges financières, est déficitaire de (368) K€ contre (687) K€ l'exercice précédent.

MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes sociaux)

Au 30 juin 2020, Le chiffre d'affaires s'établit à 159 K€ contre 200 K€ au 30 juin 2019.

Le résultat d'exploitation de Mastrad HK s'établit à +17 K€ contre +14 K€ l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 est de +10 K€ contre +7 K€ l'exercice précédent

ORKA SAS (comptes sociaux)

Au 30 juin 2020, Le chiffre d'affaires s'établit à 633 K€.

La filiale du groupe Mastrad dédiée initialement à la Grande Distribution, mise en sommeil opérationnelle depuis le 30 juin 2017 a été réactivée au cours du 1er semestre et est dorénavant dédiée au développement et à la commercialisation de nos produits culinaires IoT. Elle enregistre un résultat net positif de 144 K€.

TKB (comptes sociaux)

La société étant en liquidation judiciaire sans poursuite de l'activité, les comptes annuels ne sont pas établis

Pour rappel : cette situation n'impacte cependant pas les comptes, tous les titres et créances ayant été provisionné à 100% au cours des exercices précédents.

3. Résultats Mastrad SA (comptes sociaux)

Pour l'exercice clos au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires net hors taxes s'établit à 4.096 K€ contre 4 896 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 463 K€ contre 5.079 K€ alors que le total des charges d'exploitation de l'exercice clos le 30 juin 2019 est de 5 736 K€ contre 6.190 K€ en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2020 est déficitaire de (1 272) K€ contre (1.110) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif d'un montant de de 149 K€ contre 144 K€ l'exercice précédent correspondant principalement aux intérêts de compte courant.

Les produits exceptionnels d'un montant de 511 K€ contre 113 K€ l'exercice précédent correspondent à des reprises de provisions. Les charges exceptionnelles d'un montant de 553 K€ correspondent à des provisions pour litiges (prud'hommes, et provision sur dommages intérêts perçus).

Compte tenu de ces éléments, le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2020 est une perte de (42) K€ contre une perte de 153 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Le résultat net comptable de l'exercice clos au 30 juin 2020 est une perte de (1.052) K€ contre (1 053) K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2020, les capitaux propres de la Société s'établissent à 6.523 K€ contre 6.418 K€ au 30 juin 2019 pour un capital social de 2.747 K€.

Les disponibilités s'élèvent à 494 K€ contre 86 K€ au 30 juin 2019.

4. Résultats consolidés

Jusqu'au 30 juin 2011, la société établissait des comptes consolidés sans qu'elle n'en ait l'obligation. Depuis le 30 juin 2012, la Société a franchi les seuils prévus par la réglementation en matière d'obligation d'établir des comptes consolidés. A cet effet, des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été nommés.

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France : les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :

Voir en point XIV : filiales et participations, les pourcentages de détention.

Au 30 juin 2020 Mastrad SA détient les filiales suivantes :

SOCIETE CONCERNEE	NOMBRE ACTIONS	CAPITAL DETENU	CAPITAUX PROPRES Y COMPRIS RESULTAT	RESULTAT NET
MASTRAD INC	100	100%	-5 631 952\$	-406 521\$
MASTRAD HK	9999	100%	-43 594 HKD	86 828 HKD
ORKA	1497	100%	141 659€	143 628€
TKB	2 364 918	25%	NON ETABLI	NON ETABLI

Pour rappel, TKB était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, cela n'ayant aucun impact sur nos comptes.

Résultats de l'activité

Remarque : les commentaires suivants présentent des pourcentages de croissance différents de ceux présentés en comptes sociaux car les ventes inter-compagnies sont éliminées.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2020 du Groupe MASTRAD s'établit à 5.044 K€ contre 5.268K€.

La perte consolidée groupe de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'établit à (1.302) K€ contre (1.678) K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte de résultat consolidé

L'**EBITDA consolidé** s'établit à (992) K€ contre (1.312) K€.

Le résultat courant avant impôts est une perte qui s'établit à (1 377) K€ :

Il se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation :	(1.268) K€
- Résultat financier :	(108) K€

Le résultat exceptionnel est une perte de (38) K€. Le résultat net du groupe de l'exercice clos le 30 juin 2020 laisse apparaître une perte de (1 302) K€ contre (1 678) K€ au titre de l'exercice précédent

Ci-dessous le détail du compte de résultat consolidé :

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	Note n°
Chiffre d'affaires	5 045	5 268	10.2
Autres produits d'exploitation	415	327	
Achats consommés	(2 449)	(2 897)	
Charges de personnel	(1 069)	(1 180)	
Autres charges d'exploitation	(2 846)	(2 780)	
Impôts et taxes	(87)	(50)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(277)	(269)	9.13
Résultat d'exploitation	(1 269)	(1 581)	
Charges et produits financiers	(108)	(14)	9.14
Résultat courant des entreprises intégrées	(1 377)	(1 596)	
Charges et produits exceptionnels	(38)	(149)	9.15
Impôts sur les résultats	113	67	9.16
Résultat net des entreprises intégrées	(1 303)	(1 678)	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 303)	(1 678)	
Intérêts minoritaires	0	0	
Résultat net (part du groupe)	(1 303)	(1 678)	

VARIATION des CAPITAUX PROPRES

	Situation cloture 30/06/2019	AFFECTATION RESULTAT 30 06 2019	AUGMENTATION DE CAPITAL	INVESTISSEMENT NET	RESULTAT 30 06 2019	ECART DE CONVERSION	SITUATION A LA CLOTURE 30 06 2020
CAPITAL	2 408		339				2 747
PRIMES	10 910		733				11 643
RESERVES CONSOLIDEES	-9 793	-1 678		5			-11 466
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 678	-1 303			1 678		-1 303
ECARTS DE CONVERSION	-618					-71	-689
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 229	-2 981	1 072		1 678	-71	932

Situation des emprunts et dettes

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	1 040	2 000	0	2 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	680	-	680	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	2	5	5	-	-
Concours bancaires courants	3	6	6	-	-
Total emprunts et dettes financières	1 044	2 691	11	2 680	

Bilan consolidé

ACTIF <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019	Note n°
Actif immobilisé	1 396	1 177	
Ecarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	473	302	9.1
Immobilisations corporelles	820	771	9.2
Immobilisations financières	103	104	9.3
Actif circulant	4 015	3 064	
Stocks et en-cours	1 550	1 961	9.4
Clients et comptes rattachés	992	335	9.5 & 9.6
Autres créances et comptes de régularisation	943	664	
Disponibilités	529	105	
TOTAL	5 411	4 241	

PASSIF <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	930	1 228	
Capital	2 746	2 408	9.7
Primes	11 642	10 910	
Réserves et résultat consolidé	(12 770)	(11 472)	
Ecarts de conversion	(688)	(618)	
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	79	194	9.8
Dettes	4 402	2 819	
Emprunts et dettes financières	2 691	1 044	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	1 110	1 255	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	601	519	
TOTAL	5 411	4 241	

- A l'actif, un travail important a été fait sur nos stocks. Nous pouvons noter une baisse de 400K€ due à une bonne gestion de nos stocks mais aussi du fait des grèves survenues en fin d'année 2019 et surtout de la crise sanitaire mondiale qui a débuté en janvier 2020 en Chine.
- Les différentes augmentations de capital ont eu un impact positif sur nos disponibilités.
- L'endettement financier est lié aux émissions d'emprunts obligataires et à la mise en place de 2 PGE réalisés au cours de l'exercice afin de soutenir le développement de la société. Nous avons un en-cours au 30 juin 2020 de 2 691K€ contre 1 044 K€ au 30 juin 2019.
- Le poste clients et compte rattachés est régularisé ; nous avons retraité le compte Factor alors qu'il ne l'était pas au 30.06.2019.
- Les provisions pour risques et charges sont liées à une provision pour litiges salariaux.

Variation des flux de trésorerie

La trésorerie du groupe entre 2018-2019 et 2019-2020 s'améliore de 420 K€.

La marge brute d'autofinancement est négative à (1.145) K€.

Les investissements ayant fait l'objet d'immobilisations ont été de 302 K€.

Marge brute d'autofinancement :	(1.145) K€
Baisse du besoin en fond de roulement :	(653) K€
Investissements	(658) K€
Cessions immobilisations	167 K€
Apport en capital et financement externe :	2.711 K€
Total des mouvements :	421 K€

Voir ci-dessous le détail des flux de trésorerie :

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 303)	(1 678)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 303)	(1 678)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	159	431
- Plus et moins values de cession	(1)	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	(1 145)	(1 246)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	(653)	(466)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 798)	(1 712)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(658)	(262)
Cession d'immobilisations	167	20
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(491)	(242)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en apports	1 071	710
Emissions d'emprunts	1 680	1 000
Remboursements d'emprunts	(40)	(60)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 711	1 650
VARIATION DE TRESORERIE	421	(305)
Trésorerie d'ouverture	102	408
Trésorerie de clôture	524	102
Incidence des variations de cours des devises	0	1

Structure financière

Les capitaux propres consolidés au 30 juin 2020 s'élèvent à 930 K€ contre 1 228 K€ à fin juin 2019.

L'endettement financier brut s'établit à 2 691 K€ contre 1 044 K€ l'année précédente ; il est lié aux émissions d'emprunts obligataires et à la mise en place de 2 PGE réalisés au cours de l'exercice afin de soutenir le développement de la société.

5. Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale a été déterminé pour Mastrad SA et ORKA SAS, sa filiale. Ce nouveau périmètre est actif depuis le 1^{er} juillet 2013.

Les sociétés Mastrad Inc. et Mastrad HK ont établi leur déclaration fiscale séparément.

* * *

III. Activités de la société en matière de recherche et développement

Comme au cours des exercices précédent, la société a poursuivi ses activités de recherche et développement et a renforcé son équipe de chercheurs et de techniciens.

Les comptes clos au 30 juin 2020 intègrent un crédit d'impôt innovation et recherche de 112 K€.

Mastrad poursuit sa politique de protection par brevets et modèles de ses nouveaux produits.

* * *

IV. Proposition d'affectation du résultat : (comptes sociaux).

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter la perte de l'exercice clos au 30 juin 2020 d'un montant de (1.052.193) € au poste « report à nouveau » dont le montant serait porté de (9.227.774) € à (10.279.967) €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant total de 2.469 € uniquement constituées par des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

* * *

V. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risque de change

La société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US. Ce risque est toutefois limité par les achats à terme de contrat de couverture.

Les pertes de change de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élève à 26 K€.

Le groupe conserve par société un compte en dollars pour ne pas avoir à convertir systématiquement les paiements reçus en dollars et les utiliser pour payer certains fournisseurs.

Risque lié aux participations

La société détient intégralement les filiales Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, ORKA et détient une participation dans TKB à hauteur de 25%.

La société a provisionné entièrement sa participation dans ORKA et TKB.

En 2019 La société a incorporé le compte courant qu'elle détenait dans ORKA au capital social de cette dernière. La provision pour dépréciation de titres a été passée à hauteur de 1.375 K€ en 2019, une reprise de provision a été passée cette année pour un montant de 127K€.

La société ayant anticipé une réduction des pertes au sein de la filiale US sur le moyen terme, les titres n'ont pas été provisionnés.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible de disposer de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs. Les emplois et les ressources de trésorerie sont suivis avec attention.

Le niveau de trésorerie est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements intervenus au cours de l'exercice.

La société a réalisé deux opérations d'émission de titre donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs a été réalisée en Aout 2019 pour un montant brut de 720 K€.

Les BSA attachés aux actions d'ABSA émises en février 2018 ont été exercés en janvier 2020 et février 2020 pour un montant brut global de 437K€.

La société a également émis en novembre 2019 deux emprunts d'OCABSA, le premier à échéance au 30 novembre 2023 et le second à échéance au 30 novembre 2024, pour un montant total de 1m€. Cette émission a été réalisée dans le cadre d'un placement privé.

En juin 2020, suite à la crise sanitaire nous avons mis en place 2 PGE d'un montant global de 680K€.

Risque de dilution

L'augmentation de capital représente une dilution potentielle maximale de 1.599.998 actions soit 8,51% du capital et 7,08% des droits de vote.

L'exercice des BSA représente une dilution potentielle supplémentaire de 4,15% du capital et de 3,48% des droits de vote.

La société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour poursuivre le développement de la gamme d'instruments connectés de mesure de température et de contrôle des aliments et de la gamme d'organisation domestique.

La société serait amenée à faire appel au marché et ainsi augmenter son capital pour financer une partie de ses besoins opérationnels ainsi que les besoins en matière d'investissement non couverts par l'endettement sous forme d'emprunts et d'émissions d'obligations. L'émission d'instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital entrainerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la société. Si ces besoins n'étaient pas couverts par de nouvelles levées de fond, la Société pourrait être à court de liquidité à court terme.

* * *

VI. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Evènements importants post clôture

Une augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé est envisagée en fin octobre 2020 pour un montant brut de 1m€.

A l'avenir, la Société entend poursuivre et développer la stratégie mise en place par la direction au cours des deux derniers exercices et qui porte essentiellement sur les axes suivants :

Perspectives

Un repositionnement produit high end

La Société réalise toujours des investissements importants en matière de Création-Recherche & Développement permettant de sortir des produits à plus forte valeur ajoutée.

Mastrad se concentre dernièrement sur les produits de mesure et de contrôle de la température et sur l'univers de la conservation des aliments grâce à des produits connectés, segment sur lequel le savoir-faire et sa capacité d'innovation sont pleinement reconnus. Le dernier prix en date, reçu début octobre 2019 de la part du Consumer Electronic Show (CES premier salon pour l'innovation et la technologie) à Las Vegas, est une véritable reconnaissance de ce savoir-faire.

Plusieurs autres prix ont suivi dont le prestigieux Red Dot.

Mastrad entend devenir un leader dans cette catégorie en développant une gamme complète de sondes de cuisson et de contrôle de la cuisson et de la conservation des aliments.

Stratégie marketing revue et renforcée

L'objectif est de faire de Mastrad la marque préférée de ses clients, et de ses utilisateurs.

A travers cet objectif, les efforts marketing et commerciaux doivent accentuer le virage pris lors de l'exercice précédent, à savoir se rapprocher des consommateurs et des revendeurs, tout en misant sur l'omnicanalité.

Création de la mastrad family...www.mastrad-family.fr

Le site internet dédié de la mastrad family permet d'organiser et de mettre en place des focus group et des tests produits, d'inciter aux témoignages sur les différentes plateformes digitales, et de faciliter l'accès aux informations les plus demandées (notices, recettes, tutoriels,...)

- Anticipation des tendances

Mastrad met en place de nouveaux formats pour le e-commerce (référence avec emballage allégée pour moins de coûts, poids et empreinte carbone réduits, gros conditionnements pour les consommables, ou encore nouvelles offres promotionnelles croisées).

Les catégories et les gammes existantes sont redynamisées et le catalogue rajeuni.

Un partenariat est renforcé avec les revendeurs et une communication vers les indépendants intensifiée pour être plus proche des actualités marketing.

Mastrad réoriente le marketing en faveur du sell in (référencement) plutôt vers le sell out (faire sortir les produits des points de vente des revendeurs).

La mise en place d'une nouvelle agence de presse a permis de maximiser les retombées presse (démultiplication des reportages produits à la presse, TV, RADIO). La gestion désormais internalisée du digital et des réseaux sociaux en complément de nouvelles actions vers les influenceurs, a contribué au développement des partenariats avec les blogueurs et les influenceurs, et fait évoluer la notoriété de la marque auprès de nouveaux consommateurs, d'où un accroissement de sa visibilité auprès des utilisateurs comme des revendeurs.

Des plans d'achats de diffusion des 50 nouvelles vidéos format 'mobile' sont poussé via YouTube et Facebook, et une mise à disposition de 'BRAND CONTENT' pour les clients comprenant des vidéos produits pour les nouveaux canaux de communication et des images life style. De même, des mini sites événementiels pédagogiques sont mis en place pour recruter sur des catégories à forte valeur (sondes de cuisine) avec des plans de publicités dédiés (Adwords, Facebook...)

Repositionnement des canaux de distribution

L'évolution du commerce vers plus de digital continue à s'accélérer, avec une perspective de showrooming pour les revendeurs qui vont avoir tendance à mettre moins de produits en magasin mais plus théâtralisés pour une meilleure expérience clients. Le renforcement des systèmes EDI et des e-catalogue avec le click and collect permettent d'offrir à nos clients la possibilité d'un large choix sans les contraintes d'immobilisation de stock.

L'omnicanalité s'impose néanmoins comme un mode de consommation incontournable, à la fois plus local avec les points de vente du fait de la crise du COVID et de nouveaux consommateurs en phase avec leur époque, mais aussi online, tendance structurelle multigénérationnelle.

Mastrad continue de développer les réseaux digitaux avec son propre site, que ce soit les pure players ou les market place, sans pour autant négliger le réseau traditionnel des détaillants qui reste fortement ancré dans certaines régions. En effet, les grands perdants de la crise sanitaires restent les centres commerciaux et les grands formats de vente, dans lesquels la fréquentation a très fortement chuté.

L'élargissement des grands comptes e-commerce se poursuit avec le développement de sites spécialisés comme C DISCOUNT, HOURS et d'autres market place depuis le début d'année.

Mastrad se positionne également sur des segments professionnels et CHR, un créneau sous-exploité dans son portefeuille de clients (vente du gant sécurité grâce à une nouvelle certification obtenue sur des critères plus draconiens). Pour ce faire, un réseau de vente dédié dans l'univers va être mis en place afin de développer les potentialités du secteur. A ce titre, Mastrad envisage une présence au salon SIRHA lors de la prochaine édition.

Un retour en force dans les jardinerie comme les spécialistes du BBQ est aussi prévu avec le produit phare meat'it, ainsi que de nouvelles implantations dans le secteur du tourisme et des activités de plein air.

A l'export, les nouveaux axes de développement se situent notamment en Europe de l'Est et en Asie. La Chine, premier pays à avoir détecté le COVID, sera probablement le premier à relancer son économie. Un commercial est présent chez Mastrad Hong Kong afin de contribuer à la croissance dans cette région.

Les ventes en marque blanche (et sous licence) de notre gamme de sondes connectés est un important levier de développement pour l'entreprise.

Le maintien d'un contrôle qualité strict

Mastrad entend poursuivre l'effort mis en œuvre au cours des exercices précédents sur la maîtrise de la qualité des produits en augmentant les audits auprès de ses sous-traitants. La présence de sa filiale Mastrad Hong Kong, chargée des contrôles qualité, est le reflet de cette volonté, et continuera à œuvrer dans cette voie. A cet égard, un ingénieur spécialisé réalise des tests de qualité directement sur les lieux de fabrication. Ceci nous permet d'être plus réactifs et d'économiser des coûts importants liés à la fabrication.

La maîtrise des coûts fixes

Depuis plusieurs années, le Groupe est entré dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts et de faire face à cette conjoncture morose.

Nous pouvons constater à travers les résultats au 30 juin 2020 l'impact de cette restructuration. Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires. Afin d'accroître son avance dans le développement des sondes et emballages connectés, plusieurs recrutements d'ingénieurs et de spécialistes du marketing digital ont commencé en fin d'exercice et se poursuivront sur l'exercice prochain.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

Une société, et au-delà, un groupe, structurés et dimensionnés pour répondre aux modifications de contextes reflètent la volonté d'adaptation permanente. Cette stratégie, associée à la stricte maîtrise des coûts fixes, permettra de retrouver un développement rentable de la Société.

Conclusion

Mastrad va poursuivre sa stratégie basée sur l'innovation, continuer à investir pour développer ses parts de marché, et communiquer pour développer sa notoriété et augmenter l'adhésion à sa marque aussi bien en France qu'à l'international.

Mastrad affine sa politique de sortie de nouveaux produits en proposant des produits plus pertinents, plus ciblés et mieux adaptés aux consommateurs, et à plus forte valeur ajoutée, sur des secteurs où elle est présente aujourd'hui.

La reprise d'un trend favorable à l'univers de la cuisine se ressent depuis le début du nouvel exercice avec des chiffres d'affaires en hausse. Malgré les incertitudes liées à la reprise de l'épidémie de coronavirus, les indicateurs sont au vert, et les récentes sorties « produits » sont plébiscitées par les clients.

* * *

VII. Activité polluante ou à risque.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société a une activité exclusive de recherche de laboratoire et non pas de production. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques pour ses activités de recherche et développement dans ses locaux parisiens.

Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles en matière d'environnement, en cas de non-conformité, elle serait exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités. Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité imposent à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants dans le futur notamment si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles. En cas de changement de locaux, la Société estime qu'elle ne supporterait pas de coûts de nettoyage ou de décontamination liés à son activité. De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

* * *

* * *

VIII. Passif éventuels

Néant

* * *

IX. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

* * *

X. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions en vigueur, est présenté le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 746 451	2 408 382	2 061 493	1 349 306	884 129
Nombre d'actions	19 617 506	17 202 730	14 724 951	9 637 902	6 315 206
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 997 943	4 859 079	5 054 031	6 614 454	9 278 835
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-1 189 283	-784 465	-851 979	-1 044 095	-685 189
Impôts sur les bénéfices	-112 544	-68 442	-95 080	-75 015	-83 929
Intéressement des salariés	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	24 546	335 698	229 438	2 371 564	336 904
Résultat net	-1 052 194	-1 051 721	-986 337	-3 340 644	-938 164
Dividende	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,055	-0,042	-0,051	-0,101	-0,095
Bénéfice après impôts, amortissements et provision	-0,054	-0,061	-0,067	-0,347	-0,149
Dividende net par action	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PERSONNEL					
Effectif moyen	24	24	24	24	31
Masse salariale	753 470	816 866	948 383	981 564	1 313 079
Sommes versées en avantages sociaux	315 001	348 630	400 604	372 969	529 548

* * *

XI. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2020.

	30/06/2020			
	Capital	%	Droits de vote	%
Mastrad Finance	4 737 293	24,15	8 498 540	36,28
Mathieu Lion	1 622 243	8,27	1 622 243	6,93

Chaque action donne droit à une voix. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites depuis deux ans au nom du même actionnaire lui confèrent un droit de vote double.

La société détient 8 de ses propres actions. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Au 30 juin 2020, la répartition du capital de Mastrad Finance était la suivante :

Mathieu Lion :	88,90%
Thibault Houelleu :	3,4%
Sajoma Corp :	7,7%

* * *

XII. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.

Néant.

* * *

XIII. Participation des salariés au capital de la société

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 8 décembre 2006, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2005. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 13 850 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 17 décembre 2009, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2009. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 16.500 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 30 décembre 2011, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2011. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 43.455 actions existantes.

Le conseil d'administration en date du 26 février 2018 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer 84.714 droits de créances avec une date d'acquisition fixée au 1^{er} mars 2019 et une date de cessibilité fixée au 1^{er} mars 2020.

En dehors des attributions mentionnées ci-dessus, les salariés de la société ne détiennent collectivement aucune autre action de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

Au 30 juin 2020, le pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les salariés représente 0,16% du capital et 0,14% des droits de vote.

* * *

XIV. Filiales et participations

➤ **Prise de participations significatives :**

La Société n'a pris aucune autre participation ni s'est assurée le contrôle d'aucune autre société au cours de l'exercice à l'exception des opérations de fusion mentionnées.

➤ **Filiales**

Au 30 juin 2020, la liste des filiales et participations de Mastrad est la suivante :

- MASTRAD INC., société de droit américain au capital de 500 000 USD détenue à 100%
- MASTRAD HK Limited, société de droit de Hong Kong au capital de 10 000 HKD détenue à 100%
- ORKA société par actions simplifiée au capital de 14.970 € détenue à 100% par Mastrad SA
- TKB, société en liquidation judiciaire détenue à 25%

➤ **MASTRAD INC. (comptes consolidés)**

La société Mastrad Inc. a été créée en septembre 2006 et est opérationnelle depuis le début 2007.

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires de la société Mastrad Inc s'établit à 443 K€ contre 581 K€ l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à (258) K€ contre (530) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net de Mastrad Inc est une perte de (368) K€ contre (687) K€ l'exercice précédent.

➤ **MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes consolidés)**

Au 30 juin 2020, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 16 K€ contre 14 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est un bénéfice de 9,4 K€ contre un bénéfice de 6,10 K€ l'exercice précédent.

➤ **TKB (mise en équivalence)**

La société est en liquidation judiciaire.

➤ **ORKA SAS (comptes consolidés).**

La filiale a repris son activité au cours du 2nd semestre 2019-2020, le résultat d'exploitation de ORKA est bénéficiaire de 143 K€ contre un déficit de (3,4) K€ l'exercice précédent. Le résultat net est un bénéfice de 144 K€ contre un déficit de (16,9) K€ l'exercice précédent.

* * *

XV. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Liste des mandats

Au 30 juin 2020, le Conseil d'Administration était composé de cinq (5) membres. Les mandats des trois premiers ci-dessous ont été renouvelés 6 années consécutives lors de l'assemblée générale du 12 décembre 2014. Le mandat des deux autres ont été renouvelés pour une durée de 6 ans lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2015.

Au cours de l'exercice les membres du Conseil ont exercé les mandats ci-après :

- Monsieur Mathieu LION
Président Directeur Général de Mastrad
Président Directeur Général de Mastrad Finance
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited
Président du Conseil d'Administration de la société Mastrad Inc.
Membre du Conseil de surveillance de TKB
Président du Conseil d'Administration de la société SAJOMA Inc
Président de ORKA SAS
Co-gérant SCI BELUGA
Gérant de la SCI de Résidence

- Monsieur Timothy RAMIER
Administrateur de Mastrad
Secrétaire de « l'American Overseas Memorial Day Association »
Gérant de la Société Civile de Moyens AVOCATS CAMBON et fondateur de RAMIER LAW OFFICE

- Monsieur Claude RAMEAU
Président de l'association France ANGELS
Vice-Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD
Président de Fontainebleau Ventures
Gérant de Fontainebleau Consultants
Administrateur de Biobank
Administrateur de SCR Business Angels.

- Monsieur Thibault HOUELLEU
Directeur Général Délégué de Mastrad
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited
Administrateur de la société Mastrad Inc
Directeur général de ORKA SAS
Co-gérant SCI BELUGA

- Madame Sabine BERNERT
Néant

Etats des mandats

a. Administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Mathieu LION, Thibault HOUELLEU et Claude RAMEAU arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle. Il sera proposé à ladite assemblée de statuer le renouvellement des mandats de MM. Lion et Houelleu.

b. Commissaires aux comptes

Aucun mandat ne vient à échéance

2. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Toutes les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance du Commissaire aux Comptes afin que ce dernier établisse son rapport spécial qui sera porté à votre connaissance.

Ces conventions sont les suivantes :

Bail commercial SCI BELUGA – MASTRAD Bail commercial SCI BELUGA – MASTRAD

Le conseil d'administration du 7 juillet 2017 a autorisé la modification du bail avec effet au 26 janvier 2017 commercial entre la SCI BELUGA et MASTRAD portant sur des locaux à usage de bureaux. La surface louée étant désormais de 520 m2 auxquels s'ajoutent 9 parkings. Le prix du loyer annuel est fixé à 169.789,16 € HT pour les bureaux et les parkings et les charges annuelles à 14 761,16 € HT ; la taxe foncière est de 2.934,76 € et la taxe sur les bureaux s'élève à 10 041,20€.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020, BELUGA a facturé Mastrad SA 263 882.20€ TTC à titre de loyer (charges comprises).

Administrateurs concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu.

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Un contrat, approuvé par une décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2006 et amendé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2007, a été signé en date du 11 avril 2006, avec effet au 1^{er} octobre 2005, entre Monsieur Mathieu Lion et la société, qui remplace le contrat du 8 janvier 2004 ainsi que son avenant du 5 octobre 2005.

A compter du 1^{er} octobre 2005, les taux de rémunérations perçues par Monsieur Mathieu Lion étaient les suivants :

- au titre des droits d'auteur :
 - 0,1% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est co-auteur,
 - 0,2% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est l'auteur unique.

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit :

- 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est co-auteur
 - 1% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est l'auteur unique
- au titre de ses inventions :
 - 0,4% du prix de vente au public Hors Taxes des produits couverts par un brevet

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit 2% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits.

Le conseil d'administration du 17 juin 2011 a autorisé la modification suivante :

« 1% du prix de vente public en qualité d'inventeur et 0.5% du prix de vente public en qualité de co-inventeur au lieu de 0,4% actuellement. » Cette disposition prend effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2016 a modifié le taux de royalties comme suit :

A titre d'inventeur ou co-inventeur : 3% CA HT sur les produits protégés par brevets

A titre d'auteur ou co-auteur : 1% CA HT sur les produits protégés par modèle

Le conseil d'administration du 31 janvier 2019 a modifié la rémunération au titre de ses droits d'auteur de manière à ce qu'elle soit la même qu'il soit auteur ou co-auteur, à savoir 1 % du PVP.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2020, les redevances sur brevets facturées par Monsieur Mathieu Lion à Mastrad s'élèvent à 31 278,51 € HT.

Les droits d'auteur sur modèles au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 18 567,39 € HT au niveau de Mastrad.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Le conseil du 20 septembre 2016 avait modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés, celle-ci faisant l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et détaillée dans le présent rapport de gestion.

Le conseil du 31 janvier 2019 a de nouveau modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés. Celle-ci fait l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et est détaillée dans le présent rapport de gestion.

Le conseil du 20 Décembre 2019 a de nouveau modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés. Celle-ci fait l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et est détaillée dans le présent rapport de gestion.

Convention conclue avec la société SAJOMA

Le conseil d'administration du 31 janvier 2019 a autorisé cette convention qui intervient dans le cadre du développement de la gamme des instruments de contrôle de température connectés, Mastrad devant faire appel à des prestataires externes pour tout ce qui concerne les applications mobiles et en particulier de prestations UX/UI maquettage et assistance pour l'amélioration et le développement d'une nouvelle version de l'application meat it avec refonte de l'ensemble de l'interface utilisateur de l'application. Il en est de même pour la nouvelle gamme de produit connectés Store Eat.

Le montant annuel des honoraires en 2020 pour les prestations de la société SAJOMA est fixé à 24 875,80 euros HT. Ce montant devrait être revu à la hausse pour l'exercice à venir en corrélation avec l'augmentation des prestations de Sajoma Corp relatif entre autre à la mise au point d'une application de gestion de la conservation des aliments et de l'organisation domestique.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Conformément à l'article L.225-40-1 les conventions résumées dessous qui ont été autorisées lors de conseils antérieurs n'auraient plus à l'être, (pour celles conclues avec des filiales à 100%).

Royalties facturées par Mastrad à Mastrad Inc

La propriété intellectuelle et les dessins de certains produits commercialisés par Mastrad Inc appartenant à Mastrad, un accord de royalties, autorisé par le Conseil d'administration du 22 juin 2007, a été convenu entre les deux sociétés. Mastrad Inc doit reverser à Mastrad une redevance sur son chiffre d'affaires réalisé sur lesdits produits à Mastrad. Les taux retenus sont de 10% sur les ventes pour les royalties de marque et de 15% sur les achats pour les royalties produits.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé une franchise de versement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé une franchise de versement applicable du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

Le conseil d'administration du 17 octobre 2012 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Le conseil d'administration du 29 octobre 2013 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2015 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Le conseil d'administration du 25 octobre 2016 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le conseil d'administration du 19 octobre 2018 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Le conseil d'administration du 16 octobre 2019 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Le conseil d'administration du 9 octobre 2020 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Convention de trésorerie entre les sociétés du groupe

Une convention de trésorerie a continué à produire ses effets entre Mastrad S.A., Mastrad Finance, Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, et Orka par laquelle une rémunération annuelle est consentie sur les prêts, avances ou paiement pour compte inscrits en compte courant. Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2020, le taux pratiqué est le taux légal (1,24%) pour les sociétés françaises et pour Mastrad HK et « l'Applicable Federal Rate Monthly Short Term » plus 0,5% pour Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad SA a facturé 101 117,65 € à Mastrad Inc et 6 429,52 € à Mastrad Hong Kong et 949,75 € à ORKA.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Finance

Par une convention d'assistance, Mastrad a apporté au cours de l'exercice une assistance à Mastrad Finance en matière de gestion comptable, administrative et financière. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance sur l'exercice clos au 30 juin 2020 des prestations de personnel charges comprises de 7.500 € H.T.

Mastrad a également refacturé à Mastrad Finance les frais de tickets restaurant des dirigeants, rémunérés par Mastrad Finance, pour un montant de 3.460,80 €.

Mastrad a donné à bail en sous location une partie de ses locaux à Mastrad Finance depuis le 1er février 2005. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance un loyer de 3.000 € au cours de l'exercice écoulé.

Les frais de gestion de 10% refacturés à Mastrad Finance sur ces prestations s'élèvent à 1.438,64 € au titre de l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention de prestations de Mastrad Finance à Mastrad

Par une convention de prestations, Mastrad Finance a apporté au cours de l'exercice une assistance en matière de direction et de management, de direction commerciale et de développement et de gestion financière.

Cette assistance s'est faite par la mise à disposition de son Président Directeur Général et du personnel de direction nécessaire à cet effet.

En application de la convention de prestations de services apportées par Mastrad Finance à Mastrad, l'assiette servant de base à la facturation émise par Mastrad Finance comprend 95% de la rémunération que le Président, Monsieur Lion, ainsi que Monsieur Thibault Houelleu perçoivent de cette dernière.

Les bases de refacturation par Mastrad Finance à Mastrad ont été ajustées par suite des modifications des rémunérations de Messieurs Mathieu Lion et Thibault Houelleu telles qu'approuvées par les Conseils d'Administration du 20/06/2006 et du 08/12/2006.

La rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur Mathieu Lion avait été fixée, à compter du 1er juillet 2011, à 7.655 €. A compter du 1er janvier 2014, Monsieur Mathieu Lion a réduit sa rémunération annuelle de 10.000 €, la ramenant à 81.860 € annuels puis à effet du 1^{er} juillet 2016 Monsieur Lion a réduit sa rémunération pour la ramener à 51.000 € annuels. A compter du 1^{er} janvier 2019, la rémunération de Monsieur Lion a été fixée à 6.500 euros bruts mensuels.

A compter du 1er janvier 2020, la rémunération de Monsieur Lion a été fixée à 10.500 euros bruts mensuels.

Depuis cette même date, il ne bénéficie plus d'aucun avantage en nature à l'exception de l'intégration de son fils dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société soit 107,30 € mensuels.

Monsieur Lion n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

Enfin au cours de l'exercice, il a également perçu au titre du PERCO 6.483,84 € et du PEE 3.241,92 €.

Monsieur Thibault Houelleu, en sa qualité de Directeur du Développement au sein de Mastrad Finance, a perçu sur l'exercice écoulé :

- Une rémunération fixe mensuelle brute de 9.170,55 € (sans modification par rapport à l'exercice précédent) sur 12 mois ainsi qu'un avantage en nature relatif à la mise à disposition partielle d'un véhicule à 4 .872 € annuels et l'intégration de ses enfants et son épouse dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société pour un montant mensuel de 387,02 € sur l'exercice.

Monsieur Houelleu n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

- Une rémunération variable brute (commissions) de 8 168,26 €

Enfin au cours de l'exercice, il a également perçu au titre du PERCO 6.483,84 € et du PEE 3.241,92 €.

A tous ces titres, Mastrad Finance a refacturé à Mastrad des frais de personnels, salaires, commission et charges sociales, à hauteur de 333 295,96 € HT auquel se rajoute une marge de frais de gestion de 33 329,59 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrad Hong Kong à Mastrad

Mastrad Hong Kong, filiale à 100% de la société Mastrad SA a apporté son concours par le biais d'une convention d'assistance aux sociétés Mastrad et Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad Hong Kong a apporté à Mastrad et Mastrad Inc, pour le marché asiatique, au cours de l'exercice, une assistance en matière de tests et de suivi de qualité des produits, ainsi que pour l'audit et le suivi des fournisseurs.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 22 juin 2007.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a régularisé le montant des prestations refacturées à 15.000 € mensuels.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a régularisé le montant des prestations refacturées à 11.250 € mensuels.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 135 00,00 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2016, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 115.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 112.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 134.283 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2019, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 175.800 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2020, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 117.000 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Par ailleurs, deux conventions nouvelles, résumées ci-dessous, conclues entre Mastrad et sa filiale à 100 % Orka ont pris effet au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de licence de brevets, modèles et marque

Monsieur Mathieu Lion a conçu une sonde de cuisson innovante qui a fait l'objet des dépôts suivants à titre de brevets au nom de Mastrad :

- Le brevet américain n°US20050012627 intitulé « Food temperature monitoring device » déposé le 7 juillet 2003 et également publié en tant que demande de brevet international n°WO2005003703 et brevet européen n°EP1646851 intitulés « Dispositif de surveillance de la température d'un aliment » ;
- La demande de brevet international n°WO2018037174 intitulé « Perfectionnement aux sondes thermométriques de cuisine » déposée le 13 juillet 2017 sous priorité du brevet français FR3047652 déposé le 14 juillet 2016 intitulé « Couvercle de cuisson ».

L'apparence et le nom commercial de cette invention sont également protégés par des modèles communautaires et la marque de l'Union européenne « meat it ».

En vertu de cette licence, Orka est autorisé à exploiter les brevets et vendre et faire vendre l'invention sous la marque et selon les formes protégées par les modèles.

En contrepartie de la concession de la présente Licence, Orka verse à Mastrad un pourcentage global de 9 % du montant HT des ventes annuelles de l'invention réalisées par Orka.

Au titre de l'exercice écoulé, Mastrad a perçu un montant total HT de 23 776,08€ HT

Au titre du même exercice, Mastrad a reversé à Monsieur Mathieu Lion 4% du montant HT desdites ventes, à titre de rémunération de :

- sa qualité d'auteur de l'Invention objet des brevets à hauteur 3%,
- sa qualité d'auteur de l'apparence de l'invention objet des modèles à hauteur de 1%,

soit, un montant total HT de 10 567,15 € HT.

Contrat de licence (application mobile)

Orka a développé une application mobile permettant de connecter, via la technologie *Bluetooth*, un smartphone (IOS/Android) à la sonde de cuisson sans fil commercialisée par Mastrad sous la marque « Meat°it » et permettant de contrôler à distance la température, le temps et la vitesse de cuisson.

MASTRAD propose à la vente la sonde de cuisson dans une utilisation combinée avec l'application.

Ce contrat de licence a donc pour objet d'arrêter les modalités selon lesquelles Orka concède à Mastrad un droit d'exploitation sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à l'application.

En contrepartie de cette concession de licence, Mastrad s'engage à verser à Orka un pourcentage global de 5 % du montant HT des ventes annuelles de la sonde de cuisson associée à l'application réalisées par Mastrad.

Au titre de l'exercice écoulé, Orka a perçu un montant total HT de 9 967,17€ HT

3. Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs en cours accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
20 décembre 2017 8 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir au bénéfice des membres du personnel de la société des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires (38 mois).	Nombre maximum d'options : 150.000 A renouveler en 2020	Néant	Néant
20 décembre 2017 9 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés (valable 38 mois)	Nombre maximum d'actions gratuites : 150.000 A renouveler en 2020	Néant	Néant
19 décembre 2019 8 ^e résolution	Délégation au CA d'émission d'actions avec suppression du DPS par voie d'offre au public 26 mois à compter de l'AG.	Montant nominal maximum : 5m€ A renouveler en 2020.	Néant	Néant
28 août 2019 10 ^e résolution	Autorisation CA d'émission d'OCABSA avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes Durée 18 mois	Montant nominal maximum : 1,5 m€ Résolution ISF renouvelée en août 2019 AGE du 28.08.19 Plafond 2M€	CA 20 novembre 2019	Emission de 4.165.200 OCABSA 2023 et de 2.977.657 OCABSA 2024 Nominal : 1.000.000 € Exercice de 4.165.196 BSA 2023 effectué en janvier 2020
19 décembre 2019 9 ^e résolution	Délégation de compétence au CA pour l'émission d'action et de valeurs mobilières avec suppression du DPS dans le cadre d'offres visées à l'article L.411-2 1 ^o du Code monétaire et financier Durée 26 mois	Montant nominal maximum : 5 m€ A renouveler en 2020	CA 14.10.2020	Emission de 3.571.429 actions Nominal : 500.000,06 €
18 décembre 2018 10 ^e résolution	Délégation de compétence au CA pour l'émission d'action et de valeurs mobilières avec suppression du DPS dans le cadre d'offres visées à l'article L.411-2 1 ^o du Code monétaire et financier Durée 26 mois	Montant nominal maximum : 2 m€ A renouveler en 2020.	CA 22.07.2019	Emission de 1.599.998 actions Nominal : 223.999,72 €
19 décembre 2019 6 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (durée 26 mois à compter de l'AG rend caduque la 6 ^e résolution de l'AG du 20 décembre 2017)	Montant nominal maximum : 5 m€ À renouveler en 2020	Néant	Néant

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
19 décembre 2019 12 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne tel que visé aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail Durée : 12 mois	Montant nominal maximum : 10.000 euros A renouveler en 2020	Néant	Néant
19 décembre 2019 10 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires Durée : 26 mois		Néant	Néant
19 décembre 2019 11 ^e résolution	Fixation des plafonds du montant nominal global des émissions de titres pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration Durée : 26 mois	Montant nominal maximum : 2 m€ Montant emprunts 5 m€ A renouveler en 2020		

4. Rapport complémentaire du conseil d'administration (articles L.225-129-5 et R.225-116 du code de commerce.

Pour rappel, le conseil d'administration a établi un rapport complémentaire relatif aux augmentations de capital réalisées au cours de l'année 2020.

5. Option choisie pour l'exercice de la direction générale

Pour rappel, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de la présidence et de la direction générale de la société par le président du conseil d'administration.

* * *
*

XVI. Autorisation de rachat par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209-1 du Code de Commerce

L'assemblée générale du 19 décembre 2019 a, aux termes de la cinquième résolution, autorisé le conseil pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, conformément aux articles L.225.209-1 du code de commerce, à racheter des actions de la Société, dans la limite du 10% du capital social, avec les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; et le cas échéant, de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise

par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur au moment du rachat des actions,

- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé est de 10% du capital social soit 1.880.272 actions sur la base du capital de 18.802.728 actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale susvisée, étant précisé que cette limite sera ajustée le cas échéant par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, sans toutefois que les acquisitions de la Société ne puissent en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social ; de plus le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5%.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 2 € ; le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social, est de 1.880.272 actions, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 3.760.545 € (au cours maximum d'achat autorisé de 2 euros) ; étant précisé que ce montant peut être ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale.

Nous vous invitons à reconduire l'autorisation de procéder à de tels rachats pendant une durée maximale de 18 mois, portant sur un nombre d'actions maximum de 1.961.750 et moyennant un prix d'achat unitaire maximum de 2 €.

* * *

XVII. Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

Néant

* * *

XVIII. Rapport sur les options des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions (L.225-184 du Code de commerce)

Néant

* * *

XIX. Rapport sur les actions gratuites (L225-197-4 al. 1 du Code de commerce)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2008 a autorisé dans les cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 dudit code. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a décidé, lors de la réunion du 17 décembre 2009 d'attribuer gratuitement 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés selon certaines conditions et certains critères. La date d'acquisition de ces actions est fixée au 17 décembre 2011. La date de cessibilité est fixée au 17 décembre 2013.

Nous vous rappelons que 13 850 actions avaient été attribuées lors du plan du 8 décembre 2006 (sur délégation consentie par l'assemblée générale du 22 décembre 2005).

Le conseil d'administration du 17 décembre 2009, sur délégation de l'assemblée générale du 18 décembre 2008 a décidé d'attribuer 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés avec une date d'acquisition fixée au 17 décembre 2011 et une date de cessibilité fixée au 17 décembre 2013.

Le conseil d'administration en date du 30 décembre 2011 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 9 décembre 2011 a décidé d'attribuer 43.455 actions existantes avec une date d'acquisition fixée au 30 décembre 2013 et une date de cessibilité fixée au 30 décembre 2015.

Le conseil d'administration en date du 26 février 2018 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer 84.714 droits de créances avec une date d'acquisition fixée au 1^{er} mars 2019 et une date de cessibilité fixée au 1^{er} mars 2020.

A la date d'acquisition, le 1^{er} mars 2019, il a été attribué 71.714 actions aux salariés.

* * *

XX. Actionnariat salarié

Certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Au 30 juin 2020, l'actionnariat salarié représenté moins de 3% de la société soit 0,16% du capital et 0,14 droits de vote.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, une nouvelle consultation est soumise à l'assemblée générale devant être convoquée en décembre 2020.

* * *

XXI. Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs. (L 441-6-1 et D 441-4)

Au 30 juin 2020 :

Article D 441 I-1°FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	NA	 				NA
Montant total des factures concernées H.T.	173 723	134 720	64 568	44 727	238 036	655 774
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice H.T.	4,79%	3,71%	1,78%	1,23%	6,56%	18,07%
Nombre de factures	NA					

Article D 441 I-2°FACTURES EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	NA	 				NA
Montant total des factures concernées H.T.	383 813	29 579	1 634	13 291	203 144	631 460
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice H.T.	9,37%	0,72%	0,04%	0,32%	4,96%	15,42%
Nombre de factures	NA					

* * *
*

Le Conseil d'Administration espère que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration